



Règlement Cantine - Garderie Villy-le-Bouveret

Année scolaire 2022-2023



I. PREAMBULE

Les activités périscolaires (Restauration scolaire et Garderie) sont des services proposés par la commune de Villy-le-Bouveret qui en délègue la gestion à l'association « Graines de Favis ».

Ce document décrit les différentes informations afférentes à ces activités.

Il doit être lu et accepté par les parents chaque année ou à chaque nouvelle inscription.

II. ADMISSION

Pour pouvoir inscrire un ou plusieurs enfants à l'une des activités périscolaires, les parents devront s'acquitter des frais de dossier annuels de 10 € par activité et par famille.

Ceux-ci seront demandé lors de la 1^{ère} facturation.

Nouveaux enfants arrivant à Villy :

Les parents devront fournir à Graines de Favis, avant le 26 août 2022, les informations suivantes :

- ☞ Une fiche de renseignement famille,
- ☞ Une fiche sanitaire par enfant (Cerfa 10008),
- ☞ La charte de bonne conduite lue et signée.

Tous ces documents sont accessibles sur le site de la Mairie de Villy-le-Bouveret et devront être renvoyés par courrier postal à :

**Graines de Favis
100, Chemin de l'école
74350 Villy-le-Bouveret**

En cas de dossier incomplet, Graines de Favis se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant à l'un ou l'autre des services proposés.

Une fois le dossier reçu et validé, les parents recevront un mail contenant l'adresse et le login pour se connecter au portail parents de 3D Ouest. Les inscriptions et annulations se font désormais sur ce portail parents.

Enfants déjà scolarisés l'an dernier à Villy :

Les parents devront uniquement **vérifier et confirmer que les informations les concernant sont à jour sur le portail parents.**

Attention, devant le nombre important de factures non réglées, l'inscription à la cantine et ou à la garderie ne pourra être validée qu'à partir du moment où les familles auront soldé les factures de l'année écoulée.



Règlement Cantine - Garderie Villy-le-Bouveret

Année scolaire 2022-2023



III. RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine de Villy-le-Bouveret accueille les enfants scolarisés à l'école de Villy les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

a. Horaires

La cantine est ouverte de 11H45 à 13H15.

Durant ces horaires, les accès à la cantine ainsi qu'à la cour de récréation sont réservés aux seuls enfants inscrits.

b. Menus

Les repas sont préparés et livrés par l'entreprise « Leztroyes ».

Les menus sont préparés par un nutritionniste et affichés à l'école. Ils sont également disponibles sur le site de la mairie.

Si l'enfant est allergique ou intolérant à certains aliments, ceci doit être obligatoirement signalé sur la fiche sanitaire et faire l'objet d'un PAI.

Par ailleurs, il est strictement interdit aux encadrants de distribuer des médicaments. Par conséquent, en cas de maladie chronique ou de traitement, les parents devront fournir impérativement l'ordonnance et le traitement **en mains propres au personnel de la cantine**. Les médicaments donnés par les enfants ne seront pas acceptés. Aucun enfant ne sera autorisé à prendre seul des médicaments et ceux-ci seront conservés par le personnel jusqu'à ce que les parents les récupèrent.

c. Tarifification

Le prix du repas pour l'année 2022-2023 est fixé selon la grille suivante :

QF < 1 000 €	1 000 € < QF < 2 000 €	QF > 2 000 €
5,10 €	5,60 €	6,30 €

*QF = Quotient Familial

Ce prix n'est qu'une participation au coût réel, l'autre partie est prise en charge par la commune.

Ce prix pourra être revu en cours d'année en fonction des prix d'achat et des frais de fonctionnement.

Pour les enfants suivant un PAI et qui amènent leur repas, le coût de participation aux frais de gestion est fixé à 1 € par repas.

d. Encadrement

La gestion de la cantine est assurée par un agent de la mairie.

Celui-ci sera assisté par du personnel pour le service et la surveillance des enfants.



Règlement Cantine - Garderie Villy-le-Bouveret

Année scolaire 2022-2023



e. Inscription Cantine

L'inscription à la cantine scolaire ne sera effective que si le dossier d'admission complet et signé a été reçu par Graines de Favis (cf. §II).

Les inscriptions journalières se font prioritairement sur internet via le portail parents.

Exceptionnellement, les parents pourront inscrire leurs enfants par mail à l'adresse [réservation.villy74350@yahoo.fr](mailto:reservation.villy74350@yahoo.fr)

f. Annulation Cantine

Une annulation d'inscription doit être faite soit sur le portail famille si encore disponible ou par mail à l'adresse reservation.villy74350@yahoo.fr et ce au plus tard la veille du jour de présence de l'enfant.

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, retard) et **uniquement dans ce cas**, il sera possible de joindre le responsable au 06 66 12 12 32.

Tout repas non annulé la veille sur le portail ou par mail, ou le jour même avant 8h30 par SMS, sera facturé aux parents.

Attention, aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte à l'adresse mail de Graines de Favis.

IV.GARDERIE

La garderie accueille uniquement les enfants scolarisés à l'école de Villy-le-Bouveret.
Les enfants seront récupérés à la sortie de l'école et gardés dans les locaux de la cantine.

a. Horaires

La Garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h30 et l'après-midi de 16h30 à 18h30.

b. Tarifification

Le tarif 2022-2023 reste fixé à **1,5 € par demi-heure** de présence.

Toute demi-heure entamée sera facturée.

En cas de retard non prévenu ou abusif, une sur-facturation de 10 € la 1/2 entamée sera appliquée.

Ce tarif pourra être revu en cours d'année en fonction des frais de fonctionnement et de la fréquentation.

c. Encadrement

L'organisation et la gestion de la garderie sont assurés par un agent de la mairie.

d. Inscription Garderie

L'inscription à la garderie périscolaire ne sera effective que si le dossier d'admission complet et signé a été reçu par Graines de Favis (cf. §II).



Règlement Cantine - Garderie Villy-le-Bouveret

Année scolaire 2022-2023



Les inscriptions journalières se font prioritairement sur internet via le portail parents.

Exceptionnellement, les parents pourront inscrire leurs enfants par mail à l'adresse [réservation.villy74350@yahoo.fr](mailto:reservation.villy74350@yahoo.fr)

e. Annulation Garderie

Une annulation d'inscription doit être faite soit sur le portail famille si encore disponible ou par mail à l'adresse reservation.villy74350@yahoo.fr et ce au plus tard la veille du jour de présence de l'enfant.

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, retard) et **uniquement dans ce cas**, il sera possible de joindre le responsable au 06 66 12 12 32.

Toute inscription qui n'aura pas été annulée sur le portail, par mail ou par SMS sera automatiquement facturée.

Attention, pour les enfants qui pratiquent une activité hors garderie après l'école et qui doivent revenir à la garderie après la fin de cette activité, Graines de Favis se décharge de toutes responsabilités sur le trajet entre le moment où l'enfant quitte son activité et le moment où il est pris en charge à l'accueil de la garderie.

Par ailleurs, si l'enfant n'est pas inscrit à la garderie, ni au transport scolaire et que personne n'est présent pour le récupérer à la sortie de l'école, les enseignants emmèneront l'enfant à la garderie sous la responsabilité de Graines de Favis. La garde sera alors facturée jusqu'à l'arrivée des parents.

V. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon fonctionnement des activités et la sécurité des enfants, il est indispensable de respecter les consignes des encadrants et de faire preuve de respect.

Pour cela, les parents **et** les enfants doivent lire et signer la « Charte de bonne conduite » lors de l'adhésion.

Tout manquement à ces règles conduira dans un premier temps à des avertissements oraux puis écrits. Si le comportement de l'enfant ne change pas, il sera convoqué avec ses parents et des sanctions disciplinaires pourront être décidées pouvant aller jusqu'à une interdiction d'inscription temporaire ou définitive.

VI. FACTURATION

Une facturation globale (cantine et garderie) sera envoyée chaque début de mois pour la présence de votre (vos) enfant(s) le mois précédent.

Celle-ci est payable **sous 10 jours** par chèque à l'ordre de « Graines de Favis » ou par virement bancaire.

En cas de retard de paiement, un malus de 10% du montant de la facture impayée sera rajouté sur la(les) facture(s) du(des) mois suivant(s) .



Règlement Cantine - Garderie Villy-le-Bouveret

Année scolaire 2022-2023



En cas de non paiement, Graine de Favis se réserve le droit d'annuler l'adhésion et d'interdire l'inscription des enfants à une ou l'autre des activités de façon temporaire ou définitive.

En cas de difficulté de paiement, il est fortement conseillé de prendre contact avec les dirigeants de « Graines de Favis » afin de trouver des solutions (discretion assurée).

VII.SANTE ET ACCIDENTS

En cas d'incidents bénins, les premiers soins seront donnés par le personnel encadrant sans pour autant être autorisé à donner un quelconque traitement (sauf cas d'un PAI).

En cas de maladies ou d'incidents, sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à reprendre l'enfant.

En cas d'accident, le personnel encadrant pourra faire immédiatement appel aux secours.

En fonction de la gravité apparente ou supposée, le responsable préviendra les parents immédiatement de façon à venir le prendre en charge rapidement. Il peut être également fait appel aux services de secours (le 15). Selon les informations, l'enfant peut être amené à l'hôpital le plus proche par les pompiers ou l'ambulance.

Une déclaration d'accident sera effectuée sans délai.

Une assurance couvre les enfants confiés dans le cadre des différentes activités. Elle intervient dans la mesure où les fautes sont du fait de la responsabilité des bâtiments ou de l'encadrement.

Il appartient donc aux parents de **justifier d'une assurance responsabilité civile**, le jour de l'inscription.

VIII.INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à Graines de Favis.

Graines de Favis s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers et à n'en faire aucune exploitation commerciale.

IX.CONTACTS

Les inscriptions à la Cantine et à la Garderie se feront par le portail famille en priorité ou par courriel à l'unique adresse mail : reservation.villy74350@yahoo.fr

Pour tout autre besoin (réclamation, questions diverses, suggestions, etc.), les parents peuvent contacter l'association « Graines de Favis » soit :

- par courriel à l'adresse grainesdefavis@orange.fr
- par courrier postal à l'adresse : Graines de Favis, 100, Chemin de l'école
74350 Villy-le-Bouveret